

Fiche Adhérent 2024-2025

Atelier : **BRODERIE PASSION** Animatrice : **Laurence ABICHOU**

Sexe : Féminin / Masculin

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal Ville.....

Date de Naissance :

Téléphone : Domicile Portable :

Travail Courriel :

| | | | |
|---------------|---|------------------|--|
| TARIFS | Adhésion CCLER *Faire un chèque à l'ordre du CCLER | 35 €/an | <input type="checkbox"/> réglée le |
| | Cotisation Atelier *A régulariser à l'inscription en espèces ou par chèque à l'ordre de Mme Laurence ABICHOU | 200 €/an* | <input type="checkbox"/> réglée le |

○ Cette fiche est à retourner au secrétariat avec les règlements.

Droit à l'image

Je soussigné(e)

Demeurant.....

Autorise le CCLER à capter et à exploiter, à titre gracieux, mon image (photos, vidéos) dans le cadre des activités du CCLER.

Les photos pourront être publiées sur le site internet.
 Ainsi que chaque fois qu'il sera nécessaire pour promouvoir l'Association.

Fait à

Le

« Lu et approuvé »

Signature

REGLEMENT INTERIEUR

BRODERIE PASSION

Année 2024-2025

Animatrice, Laurence ABICHOU ☎ : 02.37.23.12.43

Jours : 2 samedis /mois

Lieu : **Salle Amandine**

En aucun cas, la responsabilité du CCLER n'est engagée en dehors des heures normales des cours.

| | | |
|----------------|---|-----------------|
| TARIFS. | Adhésion au CCLER (Assurance, secrétariat). <i>*Faire le chèque à l'ordre du CCLER</i> | 35 €/an |
| | Cotisation à l'Atelier Broderie Passion <i>*à régulariser à l'inscription en espèces ou par chèque à l'ordre de Mme Laurence ABICHOU</i> | 200 €/an |

L'adhésion et les cotisations restent acquises au CCLER quel que soit le nombre de cours auxquels l'adhérent aura participé.

Chaque adhérent s'engage à :

- Avoir une attitude conviviale envers les autres adhérents. Dans chaque groupe, entraide et information auprès des absents.
- Prévenir de son absence avant les cours.
- Aider aux activités liées aux manifestations, expos du CCLER (organisation des expos, publicité et affichages, mise en place du matériel, participation aux permanences, etc.).

Chaque adhérent est responsable :

- Des locaux et du matériel.
- Des dégradations qu'il pourrait commettre.

En cas de dégradations, de perte ou de vol des vêtements ou affaires personnelles des adhérents, la responsabilité du CCLER n'est pas engagée.

La Présidente, Christine DUPRAT



(à découper et à remettre au secrétariat).

Je soussigné(e)

déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du **CCLER** (*Club Culturel de Loisirs, d'Expression et de Récréation*), concernant l'**Atelier BRODERIE PASSION** pour l'année **2024-2025**.

Date :

Signature :